

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 29 JUIN 2022

*Date de la convocation : 21 juin 2022*  
*Nombre de membres du conseil en exercice : 11*  
*Membres présents : 10*  
*Absent : 1*

Le vingt-neuf juin deux-mil-vingt-deux à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Frédéric HERBIN – Maire, Emilie MAILHE – Adjointe au Maire, Lino BRAZ – Adjoint au Maire, Alain BARIL, Matthieu GELÉ, Alexandre GOULAY, Maxime LERIGOLEUR, Geoffrey ROUSSEL, Jacky TOMMIRE, Nicolas WAROQUEAUX.

**ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ :** Anthony BLIN (*donne pouvoir à Emilie MAILHÉ*)

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Emilie MAILHÉ – Adjointe au Maire

- Monsieur le Maire a donné lecture du compte rendu de la dernière réunion de conseil en date du 7 avril 2022. Après lecture, le compte rendu a été approuvé à l'unanimité par les membres du conseil.

Monsieur le Maire demande l'autorisation aux membres du conseil municipal d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

**- DÉLIBÉRATIONS : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LYONS-ANDELLE**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité d'ajouter ce sujet à l'ordre du jour de la présente réunion.

### **I. LOGICIEL MÉTIER**

#### *1. Changement du logiciel métier*

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le logiciel métier actuel deviendra obsolète au 31 décembre prochain, c'est-à-dire qu'il n'y aura plus de mises à jour à compter de cette date.

Il est donc nécessaire d'acquérir un nouveau logiciel métier avant la fin de l'année. Il a été proposé lors d'une réunion à la CDCLA le 31 mai dernier, d'acquérir le logiciel JVS HORIZON INFINITY.

Les avantages de cette version sont :

- Même prestataire
- Aspect visuel et mode d'utilisation comparables au logiciel actuel
- Sauvegarde sur le CLOUD
- Outils indispensables au quotidien dans un seul et unique abonnement.
- Bénéficie automatiquement de toutes les évolutions fonctionnelles, réglementaires et des futures versions de logiciels sans surcoût ...

Le prix serait d'environ 3 288,00 € TTC (*devis réalisé avant l'éventuel groupement de commandes avec la CDCLA*).

Considérant qu'il est nécessaire de changer le logiciel actuel, Monsieur le Maire demande l'autorisation aux membres du conseil municipal de signer tous documents à ce sujet.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité.

## *2. Passage à la nouvelle nomenclature M57*

De plus, Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de mettre à jour la nomenclature comptable, au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Le trésor public propose un passage à cette nouvelle nomenclature (nommée M57) soit au 1<sup>er</sup> janvier 2023 soit au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Il est conseillé de passer à la M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023 afin de pouvoir bénéficier, si besoin, d'avantages aides et de soutiens auprès du comptable avant le passage obligatoire de 2024 (*la trésorerie sera débordée avec toutes les communes qui passeront obligatoirement à la M57 à cette date butoir*).

Monsieur le Maire précise que la M57 permet d'étendre à toutes les collectivités des règles budgétaires assouplies, offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité le passage à cette nouvelle nomenclature au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

## **II. SIEGE27 : ADHÉSION À LA COMPÉTENCE OPTIONNELLE AMÉNAGEMENT ET EXPLOITATION DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que les statuts du SIEGE ont notamment pour objet d'assurer la prise de compétence par le syndicat à titre optionnel de l'aménagement et l'exploitation des infrastructures de recharge pour véhicule à motorisation électrique à l'exclusion de toutes autres missions relevant des services de mobilité.

Il est donc proposé au conseil municipal d'adhérer à cette compétence optionnelle qui confie au SIEGE le soin d'assurer l'exploitation, y compris l'entretien et la supervision des bornes de recharge pour véhicules à motorisation électrique ou hybrides rechargeables installées ou susceptibles d'être installées sur le territoire de la commune.

Cette adhésion permettra au SIEGE27 de réaliser et de suivre le schéma départemental des IRVE recommandé par la loi d'orientation des mobilités sur l'ensemble du territoire départemental et de le mettre gracieusement à disposition des territoires.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité d'adhérer à la compétence optionnelle aménagement et exploitation des IRVE.

### **III. ABONNEMENT MICROSOFT**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'abonnement au compte Microsoft pour l'année 2021/2022 est arrivé à échéance le 15 juin dernier. Faute de pouvoir renouveler celui-ci par mandat administratif et dans l'urgence de rétablir la connexion au compte, l'abonnement pour l'année 2022/2023 a été prélevé directement sur son compte personnel.

Afin de pouvoir mandater le remboursement de cette dépense, Monsieur le Maire demande l'autorisation aux membres du conseil municipal de procéder à ce remboursement qui s'élève à 151,20 € pour l'année.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité.

Afin de pouvoir anticiper le prochain renouvellement de l'abonnement, les membres du conseil municipal proposent d'étudier d'autres offres de prestataires dont les mandats administratifs seraient acceptés.

### **IV. SYGOM : JOURNÉES BROUAGE**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le SYGOM propose de mobiliser un broyeur de déchets végétaux pour les particuliers, par l'intermédiaire des communes du territoire.

Le broyeur pourra gracieusement être mis à disposition auprès de la commune qui en fait la demande, sur une période maximale de 3 jours consécutifs, renouvelable dans l'année, pour apporter une solution de broyage de déchets végétaux des particuliers.

Cependant, Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la mise en place de ce service implique la présence d'un agent communal, qui devra être formé avant l'utilisation du broyeur (formation organisée par le SYGOM).

Après avoir échangé sur le sujet, les membres du conseil municipal souhaitent avoir plus de renseignements sur la formation, sur le type de matériel proposé et sur l'organisation de cette mise en service.

### **V. DREAL : PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHERE (P.P.A)**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un nouveau plan de protection de l'atmosphère a été établi pour la Région Normandie par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.

Celui-ci est disponible pour consultation sur le site de la DREAL.

## **VI. DÉLIBÉRATIONS : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LYONS-ANDELLE**

### *1. Adhésion au groupement de commandes relatif à la gestion des chiens errants entre les communes et la Communauté de communes.*

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que face à une problématique récurrente de gestion des chiens errants sur le territoire Lyons Andelle, un travail a été engagé au sein de la commission coopération avec les communes afin de trouver une réponse adaptée aux difficultés rencontrées.

Dans ce cadre, il a été proposé de conventionner avec la Société Normande de Protection aux Animaux (SNPA) pour permettre aux communes de déposer, à tout moment, dans leurs locaux un chien errant et non identifié au fichier I-CAD (Identification des Carnivores Domestiques). Cette prestation sera refacturée par la Communauté de communes aux communes.

Monsieur le Maire précise que la mise en place de cette action nécessite de constituer un groupement de commandes entre les communes et la Communauté de communes.

Monsieur le Maire ajoute que si une commune souhaite bénéficier de cette action coordonnée à l'échelle du territoire, elle devra adhérer au groupement de commandes et approuver la convention constitutive y afférente par un vote en conseil municipal.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité l'adhésion au groupement de commandes relatif à la gestion des chiens errants entre les communes et la Communauté de communes.

### *2. Signature de la convention de mise à disposition de matériels pour la gestion des chiens errants*

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la Communauté de communes va financer et équiper prochainement ses communes membres de différents matériels (*lecteur de puces électroniques pour animaux, cage de transport et badge d'accès à la Société Normande de Protection des Animaux*) permettant d'assurer une gestion coordonnée, efficace et sécurisée des chiens errants à l'échelle du territoire Lyons Andelle.

Cette mise à disposition de matériels nécessite de signer une convention entre la Communauté de communes et ses communes membres.

De plus, Monsieur le Maire ajoute qu'il est également nécessaire d'autoriser la Communauté de communes à créer, pour le compte de la commune, un accès sur le site dédié, I-CAD (Identification des Carnivores Domestiques), permettant d'identifier un chien errant grâce au lecteur de puces électroniques fourni et ainsi retrouver gratuitement les coordonnées de son propriétaire.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal autorisent à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la présente convention.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Analyse des mesures de vitesse – RD12 : Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le rapport d'analyse des mesures de vitesses réalisé par la Direction de la Mobilité de l'Eure. Celui-ci indique une vitesse moyenne légèrement supérieure à celle limitée, et seul un radar pédagogique pourrait répondre à la diminution de la vitesse.
- E.H.P.A.D « Les jardins » - Lyons-la-Forêt : Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'accueil de jour pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou apparentée ouvrira en septembre prochain.
- M.O.A.T mutuelle de village : Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'une permanence aura lieu vendredi 1<sup>er</sup> juillet à la mairie de 9h à 12h afin d'échanger sur les nombreux avantages et grands principes qu'offre « ma mutuelle de village ».
- Service des Eaux : Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de revoir le règlement d'utilité publique sur la gestion du service des eaux qui date de plusieurs années. En effet, il serait nécessaire de mettre celui-ci à jour, et d'y mentionner les problèmes de fuite d'eau.
- Communauté de Communes Lyons-Andelle : Madame Emilie MAILHÉ, Adjointe au Maire, rappelle aux membres du conseil municipal qu'ils peuvent soumettre des remarques et émettre des suggestions concernant les comptes-rendus de la Communauté de Communes, envoyés par mail à chaque membre du conseil. Celles-ci seront remontées directement en bureau communautaire par le Maire ou par elle-même.
- Croix des Fusillés : Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal, qu'avec l'aide de l'ONF, des travaux seront réalisés à la Croix des Fusillés. Un devis pour les matériaux a été réalisé (*construction d'un mur*).

**Clôture de la séance : 20H00**